

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	
W8482-156560/A		2014-11	-10
Client Reference No N° de ré W8482-156560	férence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$ML-035-24784	férence de SEAG		
File No N° de dossier 035ml.W8482-156560	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-12-23			Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Вι	ıyer ld - ld de l'acheteur
Tinkess, Dianne			<u>5ml</u>
Telephone No N° de téléphone	ne		- N° de FAX
(819) 956-0178 () Destination - of Goods, Service	and Constructions	(819) 95	00-0897
Destination - des biens, service	•		
DEPARTMENT OF NATIONA			
25 CFSD MONTREAL			
	E.		
6363 RUE NOTRE DAME ST			
MONTREAL			
MONTREAL Quebec			
MONTREAL			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Gove	
and	
Works	_
Public	Sanada
	Ĭ
ł	H

4		Dest.	Inv.	à	- -	Unit Price FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		70,000
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté.	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	VIDEO INTERFACE MODULE	WB941	W1941	17	Each	⇔	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN: P7025-20-A0L8348								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 63812								
	Part No N° de la partie:								
	472004-2		-						

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-156560/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

035ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-156560

File No. - N° du dossier 035mlW8482-156560

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir ci-joint la demande de propositions

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $035ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

035ml. W8482-156560

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	. 2
1.1 1.2	BESOINCOMPTE RENDU	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	. 2
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	. 2 . 2
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	. 3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	. 3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	. 4
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS	. 5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	. 5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	. 7
6.1 6.2 6.3 6.4	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	. 7 . 7
6.5 6.6. 6.7	RESPONSABLES	. 7 . 8 . 9
6.8 6.9 6.10 6.11	ATTESTATIONS	10 10
6.12 6.13 6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA EXIGENCES EN MATIERE D'EMBALLAGE SELON LA SPECIFICATION D-LM-008-036/SF-000 INSTRUCTIONS D'EXPEDITION - LIVRAISON A DESTINATION	10 10

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

ld de l'acheteur - Buyer ID $035ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée le 16 janvier 2015, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le ______.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

Id de l'acheteur - Buyer ID 035ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **en Ontario** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

Id de l'acheteur - Buyer ID 035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

- 1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-156560/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-156560

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

Id de l'acheteur - Buyer ID
035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FCA établissement de l'entrepreneur ou DDP destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FCA établissement de l'entrepreneur ou point d'expédition et DDP destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- 4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

ld de l'acheteur - Buyer ID $035ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

Id de l'acheteur - Buyer ID

035ml

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Dianne Tinkess
Agente d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des systèmes maritimes
Place du Portage, Phase III - Étage: 6C2
11 rue Laurier

11 rue Laurier K1A 0S5

Téléphone : 819-956-0178 Télécopieur : 819-956-0897

Courriel: Dianne.Tinkess@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-156560/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-156560

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

ld de l'acheteur - Buyer ID $035ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.2 Chargé de projet

Le cha	rgé de projet pour le contrat est :
Titre :_ Organi Adress Téléph Téléco Courrie	isation : se : none : spieur : = spieur : = sel : trgé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés
travau projet; travau	tu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des x prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des x. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification trat émise par l'autorité contractante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
Titre :_ Organi Adress Téléph Téléco	sation : se : none : = pieur : =
6.6.	Paiement
6.6.1	Base de paiement - prix unitaire ferme
l'entrep	dition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, preneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans Détails de l'article. Les droits de le sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
ou inte ou ces	nada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification erprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être es aux travaux.
6.6.2	Limite de prix
	Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix
6.6.3	Mode de paiement
	Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples
6.6.4	Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Id de l'acheteur - Buyer ID 035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2012-07-16) Documentation des douanes canadiennes

C2801C (2011-05-16) Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.
- Les factures doivent être soumises sur le formulaire de la facture fournisseur et doit être préparées pour présenter:
 - (a) La date
 - (b) Nom et adresse du destinataire
 - (c) Numéro d'article, quantité, numéro de la pièce, numéro de référence et description
 - (d) Numéro de contrat.
- 3. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et une (1) copie de toutes les factures doivent être envoyées au destinataire approprié
 - (b) une (1) copie doit être envoyée à l'adresse: Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale 101, promenade Colonel By, Ottawa (ON) K1A 0K2 Attention: D Mar P 4-3-6-8C
 - (c) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante
- 4. Le paiement ne sera effectué que sur réception de factures appropriées dûment appuyées par des documents de sortie spécifiques et / ou autres documents requis en vertu du présent document. Les factures ne doivent pas être soumises avant l'expédition du matériel.
- 5. Si le paiement doit être effectué à une adresse autre que l'adresse sur la page couverture du contrat, il doit être clairement identifié à l'interieur du contrat comme adresse de la « Remise à » . Cette adresse doit comprendre les éléments suivants:

Nom de l'entreprise Adresse complète Ville Province / état Code postal

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-156560/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-156560

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 035ml. W8482-156560

Id de l'acheteur - Buyer ID 035ml N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (l'autorité contractante insérera le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-09-25) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (l'autorité contractante insérera la date de la soumission).

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

D2000C (2007-11-30) Marquage

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -

Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

D6010C (2007-11-30) Palettisation

6.13 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 1 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 1 à raison de 1 unités par paquet.

6.14 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a. franco bord (destination) transporteur Depot d'approvisionnement des Forces canadiennes, Montréal QC pour les expéditions en provenance du gouvernement des États-Unis; ou
- rendu droits acquittés (DDP) Depot d'approvisionnement des Forces canadiennes, Montréal QC selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.